



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901

Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901
Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale Ariègeoise de l'O.C.C.E. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : en l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 2 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	98 143	98 104
Terrains					Report à nouveau	573 420	587 445
Constructions					Résultat de l'association	41 316	-13 326
Installations et matériels d'activités	898	898			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	3 028	2 937	90	643	Total	712 880	672 224
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	5 000	1 000
Autres immobilisations financières	250		250		Provisions pour risques		
Total	4 176	3 836	340	643	Provisions pour charges	3 731	3 147
					Total	8 731	4 147
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	840		840	449	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	2 095		2 095	1 967	Fournisseurs	3 990	6 004
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 230		2 230	2 462	Dettes fiscales et sociales	4 299	3 933
Trésorerie	724 152		724 152	679 404	Comptes courants OCCE	255	
Charges constatées d'avance	2 045		2 045	2 281	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	154	899
Total	731 362		731 362	686 563	Produits constatés d'avance	1 392	
					Total	10 091	10 836
TOTAL	735 538	3 836	731 702	687 207	TOTAL	731 702	687 207



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	152 662	156 805
Ventes de produits	221 904	229 564
Prestations de service et animations	285 408	284 523
Subventions d'exploitation	409 610	348 844
Dons et Mécénat		
Contributions financières	15 761	15 823
Autres produits divers de gestion courante	214 298	222 148
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 299 642	1 257 708
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	139 642	150 965
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	995	980
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	966 331	974 954
Aides financières		
Impôts et taxes	1 458	1 271
Salaires	18 317	16 570
Charges sociales	6 394	6 893
Autres charges	89 750	95 590
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	19 639	15 302
Dotations aux provisions	584	669
Report en fonds dédiés	4 000	
Total	1 247 109	1 263 195
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	52 534	-5 487
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 749	4 008
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 749	4 008
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 749	4 008
RESULTAT COURANT (I + II)	57 282	-1 479
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	19 918	43 030
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	19 918	43 030
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 884	54 878
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	35 884	54 878
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-15 966	-11 847
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	41 316	-13 326
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	34 045	65 533
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	34 045	65 533

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ARIEGE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	731 702,17 €	687 206,67 €
Résultat de l'exercice :	41 316,25 €	-13 325,98 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	162	166
dont coopératives et foyers agrégés :	162	166
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	12 996	12 986
Heures de bénévolat du siège départemental	655	655
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	583	1 728
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	34 045 €	65 533 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 27 292 € soit environ 2,29% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	41 316,25	{	4 640,18 pour le siège départemental
		{	36 676,07 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 230,00	{	2 230,00 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	154,40	{	154,40 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	724 152,38	{	114 056,03 pour le siège départemental
		{	610 096,35 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 766,03 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	19 638,60	{	553,17 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	19 085,43 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			117,81 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 324 308,71	{	97 404,34 pour le siège départemental
		{	1 226 904,37 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 573,48 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 282 992,46	{	92 764,16 pour le siège départemental
		{	1 190 228,30 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 347,09 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			226,40 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	7	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	4%	0%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	162	25
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	166
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	140	136
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	30	32


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'ARIEGE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques					Fonds propres	98 143	98 104
Terrains					Résultat du siege de l'association	4 640	39
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	898	898			Total	102 784	98 143
Autres immobilisations corporelles	3 028	2 937	90	643	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	5 000	1 000
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	250		250		Provisions pour charges	3 731	3 147
Total	4 176	3 836	340	643	Total	8 731	4 147
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks					Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	840		840	449	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	2 095		2 095	1 967	Fournisseurs	3 990	6 004
Autres créances	2 230		2 230	2 462	Dettes fiscales et sociales	4 299	3 933
Trésorerie	114 056		114 056	105 324	Comptes courants OCCE	255	
Charges constatées d'avance	2 045		2 045	2 281	Autres dettes	154	899
Total	121 266		121 266	112 483	Produits constatés d'avance	1 392	
					Total	10 091	10 836
TOTAL	125 441	3 836	121 606	113 127	TOTAL	121 606	113 127



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARIEGE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	28 199	27 306
Ventes de produits	3 039	3 078
Prestations de service et animations	23 626	25 349
Subventions d'exploitation	18 300	18 265
Dons et Mécénat		
Contributions financières	15 761	15 823
Autres produits divers de gestion courante	3 720	3 055
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	92 644	92 876
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 521	2 246
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	995	980
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	57 728	67 668
Aides financières		
Impôts et taxes	1 458	1 271
Salaires	18 317	16 570
Charges sociales	6 394	6 893
Autres charges	214	230
Dotations aux amortissements et dépréciations	553	677
Dotations aux provisions	584	669
Reports en fonds dédiés	4 000	
Total	92 764	97 205
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-120	-4 329
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	4 749	4 008
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 749	4 008
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 749	4 008
RESULTAT COURANT (I + II)	4 629	-320
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12	360
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	12	360
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	12	360
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	4 640	39
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	18 013	18 013
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	18 013	18 013

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le **31 août 2019**, dont le total est de **121 606 €** et du compte de résultat de l'exercice qui dégage un excédent de **4 640,18 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du **1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019**.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 495,90		1 140,00	2 355,90
Mobilier de bureau	671,67			671,67
Immobilisations en cours				
Total	5 065,67		1 140,00	3 925,67

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

- Mise au rebut (ordinateur éducatif)

1 140,00 €

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	898,10			898,10
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 953,84	510,18	1 140,00	2 324,02
Mobilier de bureau	20%	570,41	42,99		613,40
Total		4 422,35	553,17	1 140,00	3 835,52

2. Immobilisations financières

Dépôt et Cautionnements versés (caution locaux PEP).....250,00 €

3. Stocks

NEANT

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	839,50		839,50
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	839,50		839,50

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale (aide sociale à recevoir).....2 095,38
 OCCE – AD0,00
2 526,74

6. Autres créances

Fédération Nationale (aide sur honoraires CAC à recevoir).....2 230,00
 Autres0,00
2 462,28

7. Disponibilité

Banque Populaire du Sud113 328,38
 Intérêts sur Mutualisation à recevoir727,65
114 056,03

8. Charges constatées d'avance

Dépenses sur activités payées d'avance.....1 267,57
 Dépenses sur frais généraux payées d'avance.....777,19
2 044,76

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

Fonds propres.....98 143,38
98 143,38

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 147,18	584,04		3 731,22
Provisions pour charges	3 147,18	584,04		3 731,22
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 147,18	584,04		3 731,22

Dotations / reprises d'exploitation 584,04

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 584,04

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Projet Territoires Educatifs	1 000,00			1 000,00
Mairie de Pamiers Projet "Volutés"		4 000,00		4 000,00
Total	1 000,00	4 000,00		5 000,00

4. Emprunts et dettes assimilées

NEANT

5. Fournisseurs

Fournisseurs.....	356,29
Fournisseurs, factures non parvenues	3 634,14
	3 990,43

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 344,68
Urssaf	621,42
Retraite complémentaire	349,28
Prévoyance	57,02
Uniformation	212,92
Autres (charges sur congés payés).....	406,21
Etat Prélèvement à la source	23,68
Etat Charges à payer (impôts sur la mutualisation).....	1 284,00
	4 299,21

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale (facture agendas à régler)	0,00
OCCE - AD 32 (facture agendas à régler)	255,00
	255,00

8. Autres dettes

Coopé. Esplas de Sérout (frais de pharmacie à rembourser)	49,00
Charges sociales « Maison des Artistes » (à reverser à l'Urssaf).....	105,40
	154,40

9. Produits constatés d'avance

Frais banque postale (facturés d'avance).....	192,00
Subvention FDVA 2019-2020 (formation bénévoles).....	1 200,00
	1 392,00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 996	12 986
Cotisation nationale par coopérateur	1,11 €	1,09 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,99 €	0,96 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	27 291,60	26 621,30
Cotisations versées à la Fédération	14 425,56	14 154,74
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 425,56	14 154,74

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil régional	1 200,00	3 600,00
Subventions conseil départemental	4 500,00	4 500,00
Subventions communes	4 400,00	1 475,00
Autres subventions	8 200,00	8 690,00
Total	18 300,00	18 265,00
Dont utilisées pour animations aux coopératives	13 200,00	12 590,00

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Emploi.....	12 908,91
- Autres aides (CAC, CNEA...)	2 851,65
	15 760,56

4. Produits exceptionnels

- Dons (ventes « Cardeurs »).....	11,50
	11,50

5. Charges exceptionnelles

NEANT

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

NEANT

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection Académique, d'un personnel à temps plein.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 655 heures de travail valorisées à 18 012,50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Sud :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (convention du 28/09/2011).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	142	141
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	587 182,59 €	468 406,23 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 748,50 €	4 008,28 €
Montant des impôts dus par l'AD	1 109,00 €	953 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 639,50 €	3 055,28 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%